

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 SEPTEMBRE 2020

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS - COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Eric MOISAN, Maire, M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Julie POUPART, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, M. Laurent TRONEL, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Adjoints, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Adeline BRIVE, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Philippe BERTRAND, Mme Marie-Sergine BEZARD,

ABSENTS EXCUSES : M. Jacky GILLET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Chantal TARDY

Date de la convocation et d'affichage :

11 septembre 2020

Objet de la Délibération
n°202009170096

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- Procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Dolo : réduction de la limite de 15 m de recul par rapport à la RD 60

Considérant qu'il est nécessaire de permettre aux futurs acquéreurs de construire leur projet le long de la RD 60 et l'accord de principe sur la réduction de la limite de 15 m de recul par rapport à la RD 60 de l'Agence Technique Départementale (ATD), il convient d'engager une procédure simplifiée n°2 du PLU de Dolo. Le Conseil Municipal donne son accord pour engager la procédure.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

